



ai-je droit à la nationalité française?

Par **sofiane**, le **10/08/2009** à **15:04**

bonjour,

je suis né en Algérie le 29/04/1987 à Béjaia.

mon père est né en France en septembre 1954 à Roubaix et a vécu 12 ans la bas avant qu'il ne revienne en Algérie après le mort de son père.

mon grand père a vécu toute sa vie en France il s'est tout d'abord marié à une française et a eu 6 enfants avec elle,qui vivent toujours en France.

mon grand père a aussi fait la deuxième guerre mondiale à coté des français ensuite il s'est remarié après la mort de sa première épouse avec ma grand mère qui est Algérienne jusqu'à sa mort en 1965.

Mon grand père est mort en 1965 tout en ayant la nationalité française est il repose maintenant en paix toujours en France.

je voudrais savoir est-ce que j'ai accès à la nationalité française?

et si s'était le cas j'aimerais savoir quelles démarches pourais-je suivre pour y accéder?

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **15:08**

bonjour, pour que vous soyez Français par [fluo]filiation paternelle[/fluo], il faut que votre père possède encore sa nationalité Française (carte d'identité, passeport, inscription au Consulat de France en Algérie), sinon ça ne marchera pas, cordialement